

## **MEMO/07/8**

Bruxelles, le 10 janvier 2007

### **Vers un avenir avec des combustibles fossiles générant peu de CO<sub>2</sub>**

***Pour protéger le climat, il faut utiliser le plus efficacement possible les sources d'énergie disponibles. Il importe dès lors de tirer parti de la possibilité d'accroître le rendement de la conversion du charbon en électricité en Europe et partout dans le monde. Les technologies du captage et du stockage permanent du dioxyde de carbone générés par les centrales doivent en outre être développées et utilisées plus largement. La Commission européenne a adopté aujourd'hui, dans le cadre de sa politique de l'énergie pour l'Europe, une communication sur la manière de produire de façon durable de l'électricité à partir de combustibles fossiles en se focalisant sur les technologies d'utilisation durable du charbon – ce qui permettrait de maintenir la contribution non négligeable du charbon à la sécurité et à la compétitivité de l'approvisionnement en énergie de l'Europe.***

Le charbon et le gaz interviennent pour plus de 50% dans l'approvisionnement en électricité de l'UE et continueront d'occuper une place non négligeable dans notre palette énergétique. Si l'UE veut atteindre ses objectifs à long terme concernant le changement climatique, il est nécessaire de mettre en œuvre des technologies plus propres d'utilisation du charbon et de réduire considérablement les émissions de CO<sub>2</sub>. Il est en outre crucial de mettre au point des technologies propres pour le captage et le stockage du dioxyde de carbone au niveau international : on prévoit que la production d'électricité à partir du charbon aura doublé d'ici à 2030 dans le monde par rapport au niveau actuel. Il en résultera aussi des nouvelles perspectives pour les exportations européennes.

Pour concrétiser l'utilisation durable des combustibles fossiles après 2020, l'UE doit définir un cadre réglementaire propice à la mise au point de ces technologies innovantes, investir plus, et plus efficacement, dans la recherche, et prendre des mesures à l'échelon international. Il faut aussi que le captage et le stockage du dioxyde de carbone soient intégrés dans le système d'échanges des quotas d'émission de l'UE.

La Commission s'attellera en 2007 à :

- élaborer un mécanisme visant à stimuler la construction et l'exploitation, d'ici à 2015, d'une douzaine de projets à grande échelle de démonstration de technologies d'utilisation durable des combustibles fossiles pour la production d'électricité dans l'UE ;
- fixer un délai clair pour l'installation de dispositifs de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> dans les centrales au charbon et au gaz. Actuellement, la Commission est d'avis que, pour 2020, toutes les nouvelles centrales au charbon devraient appliquer des technologies de captage et de stockage de CO<sub>2</sub> et que les centrales existantes devraient ensuite adopter progressivement la même approche.

Les combustibles fossiles sont une composante importante de la palette énergétique de l'Union européenne et de nombreuses autres économies. Le charbon est traditionnellement le combustible fossile clef de la production d'électricité et, de loin, celui qui génère le plus de dioxyde de carbone. Le charbon ne peut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'UE et du monde que si des technologies permettent une réduction massive de

ses effets nocifs sur l'environnement.

Des technologies propres d'utilisation des combustibles fossiles, augmentant leur rendement tout en réduisant leurs émissions polluantes, sont aujourd'hui mises en œuvre largement dans le secteur de la production d'électricité des pays les plus progressistes. On prévoit que pour 2020 des nouveaux progrès seront faits vers des solutions technologiques qui intègrent les concepts de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> dans la production d'électricité à partir du charbon, de telle sorte qu'après 2020 la production d'électricité à très faible niveau d'émissions pourra être utilisée systématiquement dans l'UE et dans le monde.